

Objet : Acquisition de mobilier pour les besoins de la Communauté de communes Sud Roussillon.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 08 avril 2026 prise en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, donnant délégations de compétences et de signature au Président pour les marchés publics inférieurs à 100 000 €,

Considérant la nécessité de passer un marché de fournitures afin d'acquérir du mobilier pour les besoins de la Communauté de communes Sud Roussillon,

Considérant que le montant de cette acquisition est estimé à 15 000,00 € HT,

Considérant que l'offre de l'entreprise GROUPE MTM sis 420 boulevard Berliet – 66000 PERPIGNAN répond à toutes les attentes pour un montant de 10 182,22 € HT (soit 12 218,66 € TTC),

Considérant que cette offre a été jugée économiquement avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'entreprise GROUPE MTM sis 420 boulevard Berliet – 66000 PERPIGNAN un marché de fournitures, afin d'acquérir du mobilier pour les besoins de la Communauté de communes Sud Roussillon, pour un montant de 10 182,22 € HT (soit 12 218,66 € TTC).

ARTICLE 2 :

Que le montant de la dépense induite est inscrit au budget Principal de la Communauté,

ARTICLE 3 :

D'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles à son exécution,

ARTICLE 4 :

Que la présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Cyprien, le **29 JUIN 2026**

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260629-2026-06-40D-AU
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114